



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DÉLIBÉRATION N°2025/03/34

OBJET

Projet de renaturation des étangs de Crey-Scamandre : demande de subvention auprès de l'office français de biodiversité

Séance du 26 mars 2025

Date de convocation : 13 mars 2025

Membres en exercice : 37

27 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^e Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président - Christian SOMMACAL 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Madame Leila AMROUT a donné procuration à Véronique VAUTRIN,
- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS,
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD,
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC,
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT,
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT.

Absentes excusées

Mesdames Isabelle PINON et Carole CALBA

Absents

Messieurs Serge GARNIER et Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Éric BERRUS

EXPOSE

Les étangs et marais Scamandre-Crey-Charnier sont d'une importance environnementale et socio-économique majeure. Supports indéniables de biodiversité, en lien avec le réseau Natura 2000 et la Réserve de Biosphère de Camargue, ils assurent également les fonctions d'irrigation et de drainage pour les activités périphériques (agriculture, élevage, pêche, sagne, chasse).

Les habitats naturels d'intérêt communautaire en Petite Camargue ont toujours été fortement liés à l'histoire humaine de ce territoire et aux activités traditionnelles ayant façonné les paysages. Ces activités, telles que l'élevage extensif, la chasse à l'eau, la pêche en lagunes ou en étangs, la récolte du roseau, sont indispensables au maintien à long terme de ces habitats et à la biodiversité. Un subtil équilibre s'est établi pendant des millénaires quand l'homme a su exploiter les ressources de ces milieux sans les mettre en danger. Malheureusement, en dépit des services qu'elles rendent à la collectivité et malgré leur valeur, les zones humides ont aussi longtemps été considérées comme hostiles à l'homme et peu ménagées. Et dès lors que la technologie a permis de s'affranchir des contraintes naturelles, elles ont trop souvent été assainies, drainées, asséchées, parfois comblées...

Leur superficie n'a cessé de régresser et de nos jours encore, la majorité de ces zones est mise en péril par les aménagements hydrauliques, agricoles, la pollution, les perturbations climatiques, la prolifération de nouvelles espèces invasives, animales ou végétales. Les très fortes pressions anthropiques ont fait ainsi disparaître la grande majorité de ces zones humides, principalement au 20ème siècle, et la détérioration semble non seulement se poursuivre, mais aussi, par endroits, s'accélérer.

La sauvegarde de ces marais et étangs a toujours été un enjeu majeur du territoire. Depuis la fin des années 1990, de nombreuses études et une large concertation ont permis d'aboutir en 2001 à la rédaction d'un plan de gestion et d'un programme de travaux de la part du Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise, structure porteuse du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Pour diverses raisons, les règles de gestion définies en 2001 n'ont pu être mises en place de façon pérenne et le programme de travaux n'a été que partiellement réalisé malgré quelques travaux d'entretien ponctuels.

Plus récemment, une démarche de restauration a déjà été relancée au cours de l'année 2024 par la lutte contre les espèces invasives (financée par l'Etat à 80% des dépenses hors taxes au titre du fonds vert) et par la réalisation d'études naturalistes, sédimentaires, bathymétriques et topométriques (financées par Nestlé à 100% des dépenses hors taxes au titre d'une opération de mécénat).

Il convient à présent d'une part de mener une opération en deux parties :

- Favoriser des curages de faible intensité permettant un entretien et une consolidation des fossés : ils remplissent également des fonctions d'intérêt général comme la réception des crues, la décantation et l'épuration des eaux, milieux de vie pour la flore et la faune, et éléments structurels du paysage. Les roubines en bon état permettent également de maintenir un stock d'eau disponible pour les activités traditionnelles liées au marais (chasse, pêche, sagne...)
- Actualiser le plan de gestion pour garantir une gestion globale cohérente avec les principaux usages et compatible avec le maintien des écosystèmes.

Ce projet peut faire l'objet d'un financement par l'office français pour la biodiversité (OFB) au titre de l'appel à projets « mission nature » ainsi que par l'entreprise Nestlé au titre d'une opération de Mécénat.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération serait dès lors le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Financement	Montant
Assistant au maître d'ouvrage	80 870€	OFB	1 000 000€
Maître d'œuvre	58 600€	Mécénat privé Nestlé	655 761€
Curage des roubines	1 800 000€	Autofinancement	285 709€
Installation d'une pompe (proratisés)	2 000€		
Total	1 941 470€	Total	1 941 470€

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 2025/03/22 du 26 mars 2025 adoptant le Budget Principal 2025 de la Communauté de communes ;

Vu les consultations par courriels des commissions « Finances, mutualisation et attribution des fonds de concours » et « GEMAPI » du 7 mars 2025 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 12 mars 2025 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER l'opération de travaux de curage des roubines et de mise à jour du plan de gestion ainsi que le plan de financement prévisionnel du projet ;

- d'APPROUVER la demande de subvention déposée auprès de l'OFB le 27 février 2025 ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025



ID : 030-243000593-20250326-DEL2025_03_34-DE

